

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant l'augmentation de capacité d'injection de gaz de source renouvelable (GSR) à Saint-Pie (Dossier R-4236-2023)

Objet de la demande

Énergir s.e.c. (**Énergir**) a déposé, le 10 août 2023, une demande d'autorisation auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour réaliser un projet d'investissement visant la construction et la mise en opération d'actifs pour le bouclage de réseaux afin d'augmenter la capacité d'injection de GSR provenant du Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (le **Projet**). Le bouclage consiste à relier les réseaux de Saint-Pie, Saint-Paul-d'Abbotsford et de Granby, le tout dans la MRC de Rouville en Montérégie.

Énergir demande à la Régie l'autorisation de réaliser le Projet dont le coût est évalué à 4,7 M\$. Énergir demande également à la Régie l'autorisation d'établir un compte de frais reportés dans lequel seront comptabilisés les coûts reliés au Projet.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Distributeur, au plus tard le **2 octobre 2023 à 12h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **5 octobre 2023 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, a, 41e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca